



LIGNES DIRECTRICES DE LA POLITIQUE DE LA JEUNESSE

- Permettre à chaque enfant et à chaque jeune de se développer et s'épanouir sur tous les plans (éducation, santé, sport, loisirs, culture, aide sociale...) et d'affirmer sa personnalité de manière respectueuse et responsable +les soutenir dans leur intégration sociale, culturelle et politique :
 - une politique pour les enfants et les jeunes = protection, soutien, information
 - une politique avec les enfants et les jeunes = participation à des processus initiés par des adultes
 - une politique favorisant les initiatives par les enfants et les jeunes (représentation et prise en compte des intérêts
- Accompagner et soutenir les enfants et les jeunes dans leur environnement de vie (famille, école, commune, région, loisirs, médias, orientation professionnelle...), facteur de bien-être psychosocial, de sentiment d'appartenance et de construction de l'identité entre les personnes concernées et les divers domaines de la vie. Elle en détecte les points forts et les points faibles.
- Développer l'accueil extrascolaire de l'enfance et de la jeunesse par le développement d'infrastructures dans les quartiers (parascolaire, centre de loisirs, TSHM, associations culturelles et sportives...).
- La politique de la jeunesse est fondée sur les lignes directrices suivantes :
 - Promotion de l'égalité des chances entre filles et garçons dans leurs projets de vie et leur choix professionnels, en fonction de leurs capacités, intérêts et besoins, sans laisser restreindre ces projets et ces choix par l'attribution de rôles stéréotypés.
 - Promotion de l'intégration et de la participation des jeunes de toute origine sociale ou nationale par la réduction des inégalités et des discriminations basées sur l'origine sociale ou la nationalité. Elle vise à promouvoir le respect et la tolérance par rapport aux différences socio-culturelles. Elle prend en compte les besoins spécifiques des jeunes issus de milieux sociaux moins favorisés et contribuent à leur inclusion sociale et civique.
 - Promotion de l'intégration et de la participation des jeunes avec handicap physique, sensoriel ou mental, notamment en faisant des efforts au niveau de l'accessibilité des équipements et de l'accueil dans des groupes sensibilisés.
 - Prise en compte des besoins et des intérêts des différents groupes d'âges, de l'âge scolaire jusqu'à 25 ans en proposant des lieux d'accueil, des activités et des projets différenciés et adaptés.
 - Mise en réseau et coordination des acteurs travaillant dans le domaine de la jeunesse au sein d'une plateforme de coordination (DPIG)

AXES PRINCIPAUX D'INTERVENTIONS

• Animation, organisation de loisirs et suivi collectif

- Encouragement, grâce à un aménagement actif des loisirs, d'un apprentissage varié et social chez les enfants et les jeunes.
- Traitement ciblé des thèmes généraux relatifs à l'enfance et à la jeunesse, examen de problèmes brûlants et de points critiques grâce à des méthodes de groupes tournées vers la vie collective.

• Recueil, organisation et diffusion de l'information et conseil

- Mise à disposition et transmission des connaissances et des informations, conseil et aide au placement dans des services professionnels et bénévoles de niveau supérieur.
- Développement d'action d'information, y compris de prévention, là où il y a les jeunes ou en association avec des manifestations.

• Développement / conseil spécialisé

- Promotion de conditions générales appropriées pour traiter les souhaits des enfants et des jeunes.
- Développement et mise en oeuvre de nouvelles offres: analyse des besoins, chartes pour la jeunesse, idées d'activités, projets, évaluations et offres de formation continue, monitoring.

• Projets / soutien de projets

- Promotion d'offres, d'activités et de projets (par des enfants/jeunes, avec des enfants/jeunes et pour d'autres enfants/jeunes)
- Conception et lancement de projets sur des sujets actuels de la promotion de l'enfance et de la jeunesse en collaboration avec d'autres communes et institutions
- Soutien à diverses thématiques prioritaires par des campagnes actives : citoyenneté et participation politique ; formation et emploi ; santé, violence, discrimination, mobilité et sécurité.

• Mise en réseau et transversalité entre les acteurs

- Au niveau local, les divers acteurs du domaine de l'enfance et de la jeunesse au sein de la commune ont régulièrement des échanges de vue.
- Au niveau cantonal et régional, les autorités communales encouragent et soutiennent les différents acteurs (animation enfance et jeunesse en milieu ouvert, animation par les églises, associations de jeunes, parlements des enfants et des jeunes, etc.) dans leurs efforts pour créer des réseaux sur le plan régional et cantonal. Les délégués à l'enfance et à la jeunesse disposent de cette compétence de mise en réseau sur le plan intercommunal et cantonal, raison pour ils développent et entretiennent des contacts réguliers avec les divers responsables institutionnels en la matière.

- Pratiquer la transversalité entre les acteurs pour sortir de l'empilement des dispositifs et développer des actions territoriales.

• **Mise à disposition de ressources humaines, financières et infrastructurelles nécessaires**

- Les autorités communales soutiennent les institutions de l'animation de jeunesse en milieu ouvert et dans le domaine culturel ainsi que les activités de l'animation de jeunesse au sein d'associations.
- Elles apportent notamment leur soutien aux projets réalisés directement par les jeunes.
- Elles mettent à disposition des espaces et des lieux où les enfants et les jeunes peuvent se retrouver. Exemples: espaces pour la jeunesse, installations sportives, pistes de skating, centres de loisirs et autres lieux publics.
- Ce soutien consiste dans des efforts d'accompagnement d'actions concertées fondées sur un diagnostic partagé, voire de la signature d'une convention faisant état d'une subvention assortie d'un partenariat équitable.

ANNEXE

Animation et suivi

Description	<ul style="list-style-type: none"> - incitation aux loisirs et animations - soutien et suivi dans la réalisation des souhaits et initiatives des enfants et des jeunes - mise à disposition de ressources - suivi individuel ou collectif ainsi qu'intervention ou médiation en cas de conflits - réalisation de projets (approche filles/garçons ou thématique) - organisation de manifestations, de loisirs et de projets - soutien aux enfants et aux jeunes dans les procédures participatives au niveau politique, dans les écoles, dans les associations et dans l'aménagement de l'espace de vie
Méthodes	<ul style="list-style-type: none"> - animation socioculturelle, travail dans les communautés - travail social collectif - projets - recherche de ressources - animation jeunesse fondée sur l'intervention et la prévention - animation jeunesse intergénérationnelle et interculturelle - animation jeunesse culturelle - travail sur le genre
Sites/lieux	<ul style="list-style-type: none"> - espaces enfance et jeunesse - locaux dans les communautés - places de jeux - camps de sports et de loisirs - manifestations en plein air - écoles

Information et conseil

Description	<ul style="list-style-type: none">- consultation pour les enfants et les jeunes et pour leurs proches- placement des jeunes dans des institutions professionnelles- organisation de manifestations d'information et de prévention- organisation de cours pour les enfants et les jeunes et pour leurs proches- offres sur internet
Méthodes	<ul style="list-style-type: none">- consultation très accessible- tri- cours et formation pour adultes- types d'activités fondées sur l'intervention et la prévention
Sites	<ul style="list-style-type: none">- espaces enfance et jeunesse- centres d'information et de coordination pour les questions relatives à l'enfance et à la jeunesse- locaux communautaires- espaces informels- internet

Conseil spécialisé, mise en réseau et coordination

Description	<ul style="list-style-type: none">- information et sensibilisation du grand public- mise en réseau communale et régionale, coordination avec les autorités et les autres institutions- conseil et soutien aux autorités et institutions pour les questions relatives à l'enfance et à la jeunesse- soutien aux autorités et institutions dans la planification et la conception de mesures spécifiques- soutien aux autorités et institutions dans l'introduction, l'ancrage et la mise en œuvre des possibilités et projets de participation- lobbying
Méthodes	<ul style="list-style-type: none">- information du grand public- conseil- mise en réseau- formation d'adultes
Sites	<ul style="list-style-type: none">- communes- autorités- parents- écoles- centres spécialisés- associations- police

Source : CPEJ, Standards de la promotion de l'enfance et de la jeunesse en Suisse. Prise de position de la Conférence des délégués cantonaux à la promotion de l'enfance et de la jeunesse, mai 2008.